MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

BULLETIN
DE L'INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 95 (1995), p. 153-171

Peter Dils

Les [tjai (na) netjer.ou] ou [théagoï]. Fonction religieuse et place dans la vie civile.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711219	*Gateway to Africa. Cultural Exchanges Across the Cataracts*	Valentina Gasperini (éd.), Gihane Zaki (éd.), Giuseppe Cecere (éd.)
9782724711264	*La chapelle d'Osiris Ounnefer Neb-djefaou*	Laurent Coulon
9782724711752	*Guide du Caire Islamique*	Hadrien Collet
9782724711660	*Mélanges de l'Institut dominicain d'études orientales 41*	Adrien Candiard (éd.)
9782724711745	*Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE)*	
9782724711271	*Du côté de chez Zeus*	Emmanuel Botte (éd.), Hélène Cuvigny (éd.), Michel Reddé (éd.)
9782724711677	*La Description de l'Égypte*	Paul-Marie Grinevald
9782724711714	*La pensée et la pratique pharmacologiques d'Avicenne*	Sylvie Ayari

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

Les *ṯ3j (n3) ntr.w* ou θεαγοί
Fonction religieuse et place dans la vie civile

Peter DILS

À la mémoire de mon maître Jan Quaegebeur

DANS UN IMPORTANT ARTICLE, publié en 1984, J. Quaegebeur a pu expliquer le titre *ṯ3j (n3) ntr.w* [1]. D'après les onze textes qu'il avait repérés, provenant de Saïs, du Fayoum, de Thèbes et de Kôm Ombo, il interprétait le titre comme « porteur » ou « association de porteurs des dieux ». Les dieux en question seraient des momies d'animaux sacrés, et plus particulièrement de crocodiles sacrés, qui étaient transportées jusqu'à la nécropole des animaux. Aux dix textes en langue démotique et à celui en écriture hiéroglyphique peuvent être ajoutés deux nouveaux papyrus publiés depuis lors, le P. dém. Lille III 99 et le P. dém. Mallawi inv. no. 481, ainsi que l'ostracon Carnegie Museum inv. no. 9074-99999b ; un quatrième document nouveau, le P. dém. Ashmolean 1984.94(9) est encore inédit.

Un an après l'article de J. Quaegebeur, E. Bresciani remarquait que l'équivalent grec du titre devrait être θεαγός. Sans doute se basait-elle sur l'étymologie du terme grec, θεός correspondant à *ntr* et ἄγω étant une des traductions possibles de *ṯ3j* [2]. R. Scholl, étudiant un papyrus grec inédit de l'université de Trèves pour lequel il trouvait le parallèle le plus proche dans le P. dém. Lille III 99, est parvenu à la même conclusion [3]. Il trouvait confirmation de son hypothèse dans le fait que θεαγός était, tout comme *ṯ3j ntr.w*, utilisé ou bien seul, ou bien en rapport avec les dieux aquatiques Souchos et Thoêris. W. Clarysse a retrouvé parmi les papyrus conservés à la Sorbonne le verso grec du P. dém. Lille III 99 où figurent trois groupes de θεαγοί, comme il y a trois groupes de *ṯ3j ntr.w* dans le texte démotique [4]. En fait, l'équivalence des deux termes se trouve déjà implicitement dans la *Prosopographia Ptolemaica* III

Je remercie vivement W. Clarysse de m'avoir permis d'utiliser des documents dont il prépare la publication et pour plusieurs suggestions utiles. Avec H.-J. Thissen j'ai pu discuter de quelques documents démotiques. Jan Quaegebeur a encore lu le manuscrit, mais nous n'avons pas eu l'occasion d'en débattre. Je suis évidemment responsable de toute erreur éventuelle.

1 J. QUAEGEBEUR, « La désignation "porteurs des dieux" et le culte des dieux-crocodiles dans les textes des époques tardives », *Mélanges Adolphe Gutbub*, Montpellier, 1984, p. 161-176 ; abrégé par la suite « Porteurs ».

2 E. BRESCIANI, « Iconografia e culto di Premarres nel Fayum », *EVO* 9, 1986, p. 50.

3 R. SCHOLL, « Θεαγὸς Σούχου/*ṯ3j ntr.w Sbk* », *Enchoria* 16, 1988, p. 135-136. L'équivalence des deux termes a aussi été pressentie par D. KESSLER, *Die heiligen Tiere und der König*. Teil I. *Beiträge zu Organisation, Kult und Theologie der spätzeitlichen Tierfriedhöfe*, *ÄAT* 16, Wiesbaden, 1989, p. 282 n. 23, 286 n. 15 ; par la suite *Heilige Tiere*.

4 Communication personnelle.

BIFAO 95 (1995), p. 153-171 Peter Dils

de 1956 où un papyrus démotique de Michigan a été classé sous la rubrique des θεαγοί [5]. N'ayant pas remarqué cela, l'éditeur de la mise à jour du volume III a ajouté dans le volume IX la catégorie des *rmn* ou *ṯȝj* [6] – *rmn* étant une lecture inexacte du titre, encore retenue dans l'édition du P. dém. Lille III 99 [7].

L'identification de *ṯȝj ntr.w* avec θεαγός augmente considérablement le nombre de documents qui mentionnent ce titre, ce qui permet de compléter les conclusions de J. Quaegebeur. À l'heure actuelle, nous connaissons 1 texte hiéroglyphique, 13 documents démotiques, 2 papyrus bilingues greco-démotiques et 31 papyrus et ostraca grecs, dont voici la liste par ordre chronologique [8].

1. Stèle hiérogl. Copenhague, Musée national inv. no. 7097, l. 3 (Saïs, 643 av. J.-C.) : donation d'un terrain à un  *ṯȝj nṯr.w n N.t* « porteur des dieux de Neith », probablement afin qu'il le gère pour le temple de Neith [9].
2. P. dém. Mallawi inv. no. 481, l. 7 (*Ḥr-dj*/Kynônpolis ou Touna al-Gebel, époque saïte [?]) : lettre dans laquelle on parle d'une somme d'argent promise par un *ṯȝj ntr.w* [10].
3. *P. Petrie* III 99, 4-8 (Héracléopolite, 251-250 ou 250-249 av. J.-C.) : liste de βασιλικοί γεωργοί, dont trois sont identifiés comme θεαγοί [11].
4. P. dém. + gr. Lille III 99 (= *P.Count.* 2 + 3 : P. Sorb. inv. no. 731, avec nouveaux fragments P. Sorb. inv. no. 212, 211 + 214) (Fayoum, 229-228 av. J.-C.) : recensement de la population ; parmi les 10876 personnes recensées (vº col. III 8) figurent 131 *ṯȝj ntr.w Sbk*, 2 *ṯȝj nȝ ntr.w Gb (?) et* 76 *ṯȝj nȝ ntr.w Tȝ-wr.t* (vº col. VI 1-14). Dans un nouveau fragment sont mentionnés des *ṯȝj nȝ ntr.w Tȝ-wr.t* avec leurs noms. Le texte grec contient trois mentions de θεαγοί, mais ce qui suit est chaque fois en lacune ; dans un cas on pourrait peut-être lire : θεαγοὶ κώ̣(μης)[[12].

5 W. PEREMANS *et al.*, *Prosopographia Ptolemaica III. Le clergé, le notariat, les tribunaux (nos 4984-8040)*, *StudHell* 11, Louvain, Leyde, 1956, nº 6492a Pnepherôs.

6 W. CLARYSSE, *Prosopographia Ptolemaica IX. Addenda et corrigenda au volume III (1956)*, *StudHell* 25, Louvain, 1981, p. VIII et 241.

7 J. QUAEGEBEUR, « Porteurs », p. 166.

8 Une liste de 17 documents grecs est fournie par H. HARRAUER dans *CPR* XIII, p. 86-87 ; R. SCHOLL, « Θεαγός » (n. 3), p. 135, mentionne 21 textes, sans en donner la liste. On trouvera ci-dessous la bibliographie des documents en égyptien. Pour les éditions des textes grecs, nous avons utilisé les abréviations usuelles de la papyrologie. L'abbréviation *P. Count.* renvoie au manuscrit de W. CLARYSSE, D. THOMPSON, *Counting the People*, à paraître dans la série *Collectanea Hellenistica*. La restitution de [θεαγεί]ας par K.F.W. SCHMIDT (*BL* III, p. 208) dans *P. Lund* III 9, 7 = *SB* V 8749 est très improbable.

9 M. MOGENSEN, *Inscriptions hiéroglyphiques du musée national de Copenhague*, Copenhague, 1918, p. 38-39 et pl. XVIII ; R. EL-SAYED, *La déesse Neith de Saïs*, *BdE* 86, Le Caire, 1982, vol. I, p. 177, vol. II, p. 407 (doc. 455) ; cette stèle de donations porte le nº 26.1.22 dans D. MEEKS, « Les donations aux temples dans l'Égypte du Ier millénaire avant J.-C. », dans É. LIPIŃSKI (éd.), *State and Temple Economy in the Ancient Near East* II, *OLA* 6, Louvain, 1979, p. 675.

10 H.O.M. ZAGHLOUL, « Frühdemotische Urkunden aus Hermupolis », *Bulletin of the Center of Papyrological Studies* 2, 1985, p. 65-73 et pl. XIX.

11 Pour l'attribution du texte à l'Héracléopolite, voir J. WINNICKI, *OLP* 17, 1986, p. 19.

12 Le P. dém. Lille III 99 a été édité par Fr. DE CENIVAL, *Papyrus démotiques de Lille (III)*, *MIFAO* 110, Le Caire, 1984 ; pour la lecture *ṯȝj nȝ ntr.w Tȝ-wr.t (au lieu de nȝ ntr.w mnḥ.w)*, voir les comptes rendus de C.J. MARTIN, *Enchoria* 14, 1986, p. 168, et de M.C. BETRÓ, *BiOr* 45, 1988, col. 533. Je dois la lecture *ṯȝj nȝ ntr.w Gb (au lieu de nȝ ntr.w sn.w,* déjà réfuté par C.J. MARTIN, *ibid.*, qui proposait *ṯȝj nȝ ntr.w Nj.t (?)*) à H.-J. Thissen (comparer la graphie P. dém. Cairo CG 31169, A.V.18 : W. SPIEGELBERG, *Die demotischen Papyrus*, p. 274 et pl. CIX). Les nombres de 131, 2 et 76 sont chaque fois les derniers des chiffres dans chaque catégorie. Il faut sans doute les interpréter comme les totaux des chiffres des lignes précédentes : « 131 (personnes) dont 76 (hommes) » (col. VI 7) correspond effectivement à ce total si on lit « 19 » au lieu de « 29 » dans VI 5, ce qui est d'ailleurs préférable d'après la photo. Pour les *ṯȝj ntr.w* de Thoêris, on arriverait en VI 14 à « *ʿ7ʾ[6]* (personnes) dont *ʿ3ʾ5* (*sic* pour 37) (hommes) ». Les nouveaux fragments, ainsi que le verso grec, ont été identifiés par W. Clarysse qui en prépare l'édition ; voir son aperçu préliminaire « Greeks and Persians in a bilingual census list », *Acta Demotica. Acts of the Fifth International Conference for Demotists, Pisa 4th-8th September 1993*, *EVO* 7, 1994, p. 69-77.

BIFAO 95 (1995), p. 153-171 Peter Dils

5. P. dém. + gr. Lille II 49, 4 (*Pr-grg-Ḏḥwtj*/Philagris dans le Fayoum, mars-avril 224 av. J.-C.) : le *ṯ3j ntr.w T3-wr.t* Horpbêkis se porte garant d'un prêt de 2,5 *kite* (5 drachmes) souscrit par un brasseur. Dans le résumé grec sur le verso (inédit), le nom du métier d'Horpbêkis est donné : ὀνηλά[της] « ânier » [13].
6. *CPR* XIII 11, 27 (Athênas Kômê dans le Fayoum, IIIe siècle av. J.-C.) : dans une liste d'ethnies et de professions qui ont payé la taxe du sel et la taxe de l'obole figurent un homme et une femme sous l'en-tête θεαγὸς Σούχου.
7. *CPR* XIII 14.a, 44 (Anubias dans le Fayoum [?], IIIe siècle av. J.-C.) : liste de contribuables ; parmi eux Ἐσ̣ο̣ρχης (?) qui est θεαγός [14].
8. *P. Petrie* III 59.c (= *P. Count.* 18, 40 : Fayoum, IIIe siècle av. J.-C.) : dans une liste de noms, un certain Petenoupis est qualifié de θεα[γός] (fragm. 1, ro, col. III.18) ; lui et un κῆρυξ sont les seules personnes à porter un titre [15].
9. P. gr. Trèves + Athènes inédit (= *P. Count.* 26 : provenance inconnue, IIIe siècle av. J.-C.) : recensement par profession avec les noms de 4 θεαγοὶ Σούχου dont 2 hommes et 2 femmes (fragm. 1 : l. 45-50) ; dans le résumé des professions, les 4 *theagoi* de Souchos sont de nouveau mentionnés (fragm. 15 : l. 374) [16].
10. P. dém. Ashmolean 1984.94(9) inédit (= *P. Count.* 10, 46 : Fayoum ; III-IIe siècle av. J.-C.) : recensement : les derniers noms propres et le début du résumé des professions sont conservés ; la deuxième profession est celle de *ṯ3j ntr.w T3-wr.t* [17].
11. P. gr. Trinity College inédit (= *P. Count.* 14, 11 : Boubastos dans le Fayoum ; III-IIe siècle av. J.-C.) : listes d'ethnies et de professions à la fin d'un recensement ; parmi elles : θεαγοὶ θα.[[17].
12. P. gr. Munich inédit (Theadelpheia, début IIe siècle av. J.-C.) : recensement : dans le résumé par profession sont mentionnés 21 ἰβιοβοσκοί, 7 κυνοτάφοι, 12 θεαγοὶ Θοήριος, 15 ἰσιονόμοι, 28 παστοφόροι d'Aphrodite (4), de Harpsenêsis (9), de Phemroêris (6) et de Hêrôn (9), ainsi que 9 σωμφεῖς [18].
13. *P. Tebt.* III/2 1081, 8 et 12 (Kerkesoucha [Orous] dans le Fayoum, début IIe siècle av. J.-C.) : liste de dépenses ; le 9 et le 10 Pharmouthi les θεαγοί reçoivent une volaille, des œufs, des pigeons et de l'huile.
14. *P. dém. Ox. Griffith* 21, 3 et 7 (Soknopaiou Nesos dans le Fayoum, 148 ou 136 av. J.-C.) : lettre aux prêtres-*wʿb* de Soknopaios pour envoyer *P3-msḥ s3 Sbk-mn p3 ṯ3j n3 ntr.w n*

13 Fr. DE CENIVAL, *Cautionnements démotiques du début de l'époque ptolémaïque*, Paris, 1973, p. 48-49 et pl. V. Pour le verso grec, voir J.E.G. WHITEHORNE, dans *P. Oxy.* LIX 3974 comm. *ad* l. 6.iii (p. 90) et communication personnelle de W. Clarysse qui en prépare la publication.

14 L'éditeur du texte avait lu le nom propre comme [E]ὐστό̣χιος, ce qui est très improbable, car cet homme porterait un nom grec qui n'est pour le reste connu qu'à l'époque romaine et byzantine (W. PAPE, G. BENSELER, *Wörterbuch der griechischen Eigennamen* I, 3e éd., Braunschweig, 1911, p. 426 ; F. PREISIGKE, *Namenbuch*, p. 114 ; D. FORABOSCHI, *Onomasticon alterum papyrologicum*, p. 115) et détiendrait donc une prêtrise purement égyptienne au IIIe siècle av. J.-C. W. Clarysse nous propose provisoirement la lecture Ἐσ̣ο̣ρχης . Nous n'avons pas trouvé ce nom dans les lexiques, mais -ρχης semble sûr.

15 La lecture du titre θεαγός, ainsi que celle de κῆρυξ (l. 87) sur un fragment inédit, nous ont été communiquées par W. Clarysse.

16 Le papyrus de Trèves est mentionné par R. SCHOLL, « Θεαγός » (n. 3), p. 135. W. Clarysse a pu identifier d'autres fragments du texte conservés à Athènes et en prépare l'édition (mention dans W. CLARYSSE, « Greeks and Persians » [n. 12], p. 69).

17 Ce document nous a été communiqué par W. Clarysse.

18 Ce texte est mentionné dans le catalogue de vente *Sammlung griechischer Papyri vom dritten Jahrhundert vor Chr. bis zum dritten Jahrhundert nach Chr.*, Donald Corcoran Art Dealer, München, 1979 (Papyrus II.1 ; cf. II,4). Le texte y est daté du IIIe siècle av. J.-C., mais W. Clarysse suggère le début du IIe siècle.

BIFAO 95 (1995), p. 153-171 Peter Dils

Tɜ-mɜj-Sbk-nb-Paj n ḥw.t-ntr Sbk « Pemsais fils de Sokmênis, le porteur des dieux de Soknopaiou Nesos du temple de Sobek » afin qu'il soit examiné à propos des affaires en rapport avec *nɜ ḏɜj.w n Pɜ-msḥ* « les bateaux du Dieu-Crocodile/de Pemsais », sur lesquelles *Ḥr-pɜ-igš sɜ Pɜ-di-Bɜst.t pɜ ṯɜj ntr.w Sbk pɜ ʿɜ n ...?...* « Harpekysis fils de Petobastis, le porteur des dieux de Sobek, le grand de ... (?) » a posé des questions [19].

15. P. dém. Michigan inv. no. 4244 inédit, fragm. 1b et 2a (et 5a?) (Héliopolis dans le Fayoum, milieu - 2e moitié du IIe siècle av. J.-C.) : contrat dans lequel une des deux parties est *ṯɜj ntr.w Sbk [n] pɜ ʿ.wj-ḥtp [n nɜ] msḥ.w (?), wʿb n Tɜ-tn (?) pɜ irpj Pɜ-nfr-ḥr pɜ ntr ʿɜ* « porteur des dieux de Sobek de la nécropole des crocodiles, prêtre-*wʿb* de Tebtynis (?) du temple de Pnepherôs, le grand dieu » ; il serait de plus ἰσιονόμος et [συν]αλλαγματογράφος ; il aurait un fils qui est également « porteur des dieux » [20].
16. Graff. dém. Dra Abou al-Naga 11 (Thèbes, milieu du IIe siècle av. J.-C.) : une liste de 8 noms propres est précédée de *pɜ rn nfr n nɜ rmt.w ṯɜj ntr.w m-bɜḥ Wsir-pɜ-ḥb Wsir-pɜ-bik nɜ ntr.w pɜ ʿ.wj-ḥtp pɜ Ḥb* « (Que) le beau nom des membres (de l'association de) porteurs des dieux (demeure ici) devant Osiris-l'ibis et Osiris-le-faucon et les dieux de la nécropole de l'Ibis ». Les trois premiers noms sont respectivement suivis des titres *pɜ wr Ḏḥwtj* (= πορθώτης), *pɜ wr Bik* (= πορε(μ/ν)βῆκις) et *pɜ mr-šn Ḏḥwtj* (= λεσῶνις de Thot) ; les cinq noms suivants sont introduits par *nɜ rmt.w wrṯ* « les gens de la volière (?) » [21].
17. *P. Giss. Bibl.* I 10, col. II,4 (Euhemeria dans le Fayoum, règne de Ptolémée VIII) : inventaire d'objets, peut-être trouvés lors d'une perquisition et confiés à Ψεναῦσι θεαγῷ Σούχου [22].
18. *P. Tebt.* I 61.b, 59 et 61 (Kerkeosiris dans le Fayoum, 118-117 av. J.-C.) : recensement des terrains à Kerkeosiris ; parmi les locataires de βασιλικὴ γῆ contre tarif réduit figurent quatre θεαγοὶ Θοήριος.
19. *P. Tebt.* I 72, 210 (Kerkeosiris dans le Fayoum, 114-113 av. J.-C.) : recensement des terrains à Kerkeosiris ; parmi les locataires de βασιλικὴ γῆ devenue non productive figurent Nektenibis et ses collègues θεαγοὶ Θοήρεως.

19 E. BRESCIANI, *L'archivio demotico del tempio di Soknopaiu Nesos nel Fayum*, Milan, 1975, p. 24-25, 116-117 et pl. XII ; pour la lecture du nom Harpekysis, voir K.Th. ZAUZICH, *Enchoria* 6, 1976, p. 133 ; *pɜ ʿɜ n ... ?...* est soit le nom d'un crocodile sacré (cf. doc. 36 et n. 40-41), soit un deuxième titre de Harpekysis.

20 Le texte est inédit. L'extrait démotique se trouve dans W. SPIEGELBERG, *Die demotischen Papyri Loeb*, München, 1931, col. 101 n. 2 ; les autres renseignements sont donnés par Ch. NIMS dans *Prosopographia Ptolemaica* III et IX, nº 6492a et 6703b. Comme datation Nims donne *ca.* 142/16, mais le P. dém. Mich. 4244.4a qui fait partie du dossier est daté du 12 Tybi de l'an 28 de Ptolémée VIII (= 142 av. J.-C.) par E. LÜDDECKENS, *Ägyptische Eheverträge*, *ÄgAbh* 1, Wiesbaden, 1960, p. 224 n. 709 (nº 6.Z), de Ptolémée VI (= 153 av. J.-C.) par P.W. PESTMAN, *Chronologie égyptienne d'après les textes démotiques*, *P.L.Bat.* 15, Lugdunum Batavorum, 1967, p. 53 ; E. CRUZ-URIBE, « Michigan Demotic Papyri Collection. A Preliminary Report », dans S. SCHOSKE (éd.), *Akten des vierten internationalen Ägyptologen Kongresses München 1985*, *SAK Beihefte* 4, Hambourg, 1991, p. 6, suit la datation de Nims.

21 The Marquis of NORTHAMPTON, W. SPIEGELBERG, P.E. NEWBERRY, *Report on some Excavations in the Theban Necropolis during the Winter of 1898-9*, Londres, 1908, p. 20 et pl. XXVII ; pour le titre *pɜ wr Ḏḥwtj,* voir J. QUAEGEBEUR, « Porteurs », p. 166 et n. 48 p. 173 ; pour le titre *pɜ wr Bik,* voir D. KESSLER, *Heilige Tiere*, p. 162. La signification du mot *wrṯ* n'est pas sûre ; ce serait une cage ou un instrument de punition (voir W. ERICHSEN, *Demotisches Glossar*, p. 95 ; H. THOMPSON, *A Family Archive from Siut from Papyri in the British Museum*, Oxford, 1934, p. 14 n. 22) ; dans un contexte de faucons et d'ibis, on pourrait penser à une « volière ». Pour la date du graffito, voir P.W. PESTMAN *et al.*, *Recueil de textes démotiques et bilingues II. Traductions*, Leyde, 1977, p. 73 n. 2 ; M. CHAUVEAU, *BIFAO* 91, 1991, p. 129-132, traite d'autres de ces graffiti.

22 Pour la provenance, la datation et la lecture de θεαγῷ Σούχου, voir F. UEBEL, *AfP* 17, 1960, p. 121.

20. *P. Tebt.* III/2 894, fr. 6, r° II 8 (région de Tebtynis dans le Fayoum, *ca.* 114 av. J.-C.) : dans la comptabilité d'une association figure un θεαγός en rapport avec la somme de 40 drachmes qu'il paie ou qui est dépensée pour un repas ou banquet (δεῖ(πνον)) pour lui.
21. *P. Tebt.* IV 1139, 83 (Kerkeosiris dans le Fayoum, juin 113 av. J.-C.) : parmi les locataires de βασιλικὴ γῆ figure un θεαγό(ς).
22. *P. Tebt.* I 133 (Kerkeosiris dans le Fayoum, fin II^e^ siècle av. J.-C.) : pétition, adressée à l'épistatês ; de la part d'un θεαγὸς Σούχου qui est βασιλικὸς γεωργός.
23. P. gr. Sorb. inv. no. 553-554 inédits (= *P. Count.* 25 : région de Tebtynis dans le Fayoum, II^e^ siècle av. J.-C.) : recensement de la population ; le fragm. 3 (l. 158ff.) mentionne des θεαγοὶ [——, suivi d'une liste d'au moins 12 noms propres [23].
24. Inscr. gr. Trèves inv. no. OL 1990.117 (provenance inconnue [Fayoum ou Oxyrhynchos], entre 101 et 88 av. J.-C.) : dédicace d'un πρόπυλον à Thoêris par Ὀννῶφρις Πάσιτος καὶ οἱ συνθέαγοι [24].
25. *P. Tebt.* I 121, 76 (région de Tebtynis dans le Fayoum, 94 ou 61 av. J.-C.) : comptes avec des dépenses de 1 talent et 500 drachmes de cuivre pour les θεαγοὶ Σούχου.
26. *P. dém. Loeb* 64 + 65 (village dans la méris Themistos dans le Fayoum, 81 av. J.-C.) : contrat de division de deux maisons entre deux groupes de quatre frères dont les pères étaient frères ; les deux groupes sont identifiés comme des *ṯ3j n3 ntr.w Sbk* [25].
27. *BGU* VIII 1855, 8 (Phnebieus dans le Héracléopolite, I^er^ siècle av. J.-C.) : pétition à cause d'actes de violence commis lors d'une perquisition à laquelle a participé un θεαγός.
28. P. dém. Amherst inédit (Soknopaiou Nesos [?], ptolémaïque) : au-dessus d'une liste de noms de personnes sans titre se lit *rn n3 rmt.w ntj (n) p3 ṯ3j n3 ntr.w* « les noms des membres (qui font partie) de l'association des porteurs des dieux » [26].
29. P. dém. BM inv. no. 10856 (ex P. Michaelides) (Fayoum, ptolémaïque) : liste de noms de personnes qui paient chacune 2 *kite* ; parmi elles le nom ou titre *ṯ3j n3 ntr.w* [27].
30. O. dém. Carnegie Museum, inv. no. 9074-99999b, l. 10 (*P3-sj*/Ptolemaïs en Haute-Égypte, fin ptolémaïque/début romain) : compte d'orge (*it*) qui servait de nourriture pour des ânes ou de paiement pour leur location ; un des propriétaires d'un âne est ...-*Mn* ou [NN, fils de] ...-*Mn p3 ṯ3j n3 ntr.w P3-sj* « ...-Min, le porteur des dieux de Ptolemaïs » [28].
31. *O. Stras.* 262, 1-2 (Thèbes, 19 juillet 26 apr. J.-C.) : reçu pour le paiement de la taxe βαλανευτικόν, délivré par Asklas πράκτωρ θεαγῶν.
32. *O. Stras.* 263, 1 (Thèbes, 19 juillet 26 apr. J.-C.) : voir n° 27.

23 Information fournie par W. Clarysse qui prépare l'édition du texte.

24 É. BERNAND, « Dédicace à Thouèris », *ZPE* 81, 1990, p. 200-202 et pl. III.b ; H. HEINEN, « Thoeris und heilige Fische. Eine neue griechische Inschrift für Ptolemaios X. Alexander I. », dans J. SEIBERT (éd.), *Hellenistische Studien. Gedenkschrift für Hermann Bengtson*, *Münchener Arbeiten zur Alten Geschichte* 5, München, 1991, p. 41-53.

25 W. SPIEGELBERG, *Papyri Loeb* (n. 20), col. 99-102 et pl. 35 ; pour la datation, voir P.W. PESTMAN, *Chronologie égyptienne* (n. 20), p. 77 ; corriger D. KESSLER, *Heilige Tiere*, p. 280, qui ne parle que de deux *ṯ3j n3 ntr.w Sbk*. Le nom de la mère d'un des deux groupes, lu *N3-nfr-š3j* par Spiegelberg, est à corriger en *T3-nfr-š3j* : voir J. QUAEGEBEUR, *Le dieu égyptien Shaï*, OLA 2, Louvain, 1975, p. 217-221.

26 L'extrait du papyrus est cité par W. SPIEGELBERG, *Papyri Loeb* (n. 20), col. 101 n. 2 ; pour la provenance, voir J. QUAEGEBEUR, « Porteurs », p. 173 n. 31.

27 E. BRESCIANI, *OrAnt* 2, 1963, p. 25-26 (r° 5) et pl. XIII ; cf. J. QUAEGEBEUR, « Porteurs », p. 165.

28 R. JASNOW, « Texts from the Carnegie Museum of Natural History », *Enchoria* 17, 1990, p. 89-93 et pl. 5.

BIFAO 95 (1995), p. 153-171 Peter Dils

33. *O. Bodl.* II 739, 1-2 (Thèbes, 19 juillet 26 apr. J.-C.) : voir nº 27.
34. *P. Turner* 17 (Oxyrhynchos, 69 apr. J.-C.) : remboursement d'un prêt par un θεαγὸς καὶ ἱερακοβ[οσ]κός.
35. *SB* XVI 12391, 4-5 et 19 (Oxyrhynchos, sept.-oct. 83 apr. J.-C.) : lettre à l'*agoranomos* pour l'informer qu'un θεαγὸς [Θοήριδος θε]ᾶ̣ς μεγίσ̣τ̣ης καὶ ὡς [χρηματίζ]ε̣ι « *theagos* de la grande déesse Thoêris et ce qu'il porte encore comme titre » vient d'acheter 2/3 d'une maison de son frère, qui est également θεαγός καὶ ὡς χρηματίζει, et de sa sœur.
36. Graff. dém. Kôm Ombo 1021 (Kôm Ombo, Ier siècle apr. J.-C.) : *pȝ mȝʿ n swr n pȝ ṯȝj ntr.w Sbk nb ḥnjn irm ṯȝj ntr.w n Pa-Ḫnsw* « le lieu de boire de l'association des porteurs des dieux de Sobek, seigneur du désordre, et de l'association des porteurs des dieux de Pakhônsis » [29].
37. Graff. dém. Kôm Ombo 1024/2 (Kôm Ombo, Ier siècle apr. J.-C.) : *pȝ ṯȝj ntr.w n Pȝj-Ḫnsw n pȝ ḥlȝṯ* « l'association des porteurs des dieux de Pakhônsis du ...?... » [30].
38. Graff. dém. Kôm Ombo 1024/3 (Kôm Ombo, Ier siècle apr. J.-C.) : *pȝ ṯȝj ntr.w n Pȝ-di-pȝ-Šȝj* « l'association des porteurs des dieux de Petepsaïs » [31].
39. W. *Chrest.* 92, 14-16 = *BGU* II 337 (Neiloupolis dans le Fayoum, avant 117 ou ca. 140 apr. J.-C.) : comptabilité du temple de Soknopaios ; le temple paie 64 drachmes pour les [προφητ]είας καὶ λεσωνεία[ς καὶ θε]αγείας Σο[κνοπαίο]υ καὶ Ἐνούπεως θεῶ̣[ν Νε]ίλου π[όλεως] « les professions de *prophêtês*, de *lesônis* et de *theagos* de Soknopaios et d'Anoubis, les dieux de Neiloupolis » [32].
40. *P. Oxy.* LIX 3974, 6 et 18 (Oxyrhynchos, 165-166 apr. J.-C.) : lettre au *basilikos grammateus*, agissant comme stratège, dans laquelle Thônis, θεαγὸς Θ̣οήριδ̣[ος] θεᾶς μεγίστης Θοηρείου Θενε(πμόϊ) καὶ ἐ̣τ̣[έ]ρου Πασιν[...] « *theagos* de la grande déesse Thoêris du temple de Thoêris (appelé) Thenepmoi et d'un autre (appelé) Pasin[...] » l'informe qu'a été payé l'εἰσκριτικόν pour la θεαγεία de son fils et de son neveu.
41. *BGU* IV 1023, 4 et 6 (Tebtynis dans le Fayoum, 185-186 apr. J.C.) : γραφὴ θεακῶν καὶ τῶν ἐν τῷ ἱερῷ ἀποκειμένων écrite par deux θεακοί Σοκοπιχόνσεως θεο(ῦ) μεγίστ(ου) de Tebtynis et adressée au *basilikos grammateus*.
42. *P. Ryl.* II 196, 14 (Fayoum, 196 apr. J.-C.) : reçu de paiement, entre autres de 124 drachmes pour πλοῖα θεαγῶν.
43. *P. Oxy.* XLIX 3495 (Oxyrhynchos, IIe siècle apr. J.-C.) : comptabilité de pêcheurs, mentionnant des paiements journaliers au θεαγῷ.
44. *P. Stras.* VI 770, 8 (Magdola dans l'Oxyrhynchite, IIe siècle apr. J.-C.) : liste de propriétaires de terrains ; pour Magdola sont mentionnés trois ἱερεῖς et trois θεαγοί [33].
45. *PSI* IX 1039 (Têis dans l'Oxyrhynchite, 216-217 ou 267-268 apr. J.-C.) : rapport à l'*archiprophêtês* et *prôtostolistês* d'Oxyrhynchos de la part d'un *hieropsaltês* du temple du

29 J. DE MORGAN, *Kom Ombos* II, Vienne, 1909, p. 337 ; J. QUAEGEBEUR, « Porteurs », p. 162-164.
30 Voir n. 29.
31 Voir n. 29.
32 Pour les datations, voir A.C. JOHNSON, *Roman Egypt*, 1936, p. 658, et F. BURKHALTER, *ZPE* 59, 1985, p. 126.
33 Pour l'interprétation de θεαγῶν comme indication de profession au lieu de nom de village, voir *P. Oxy.* LIX 3974, p. 89, comm. à la l. 6.

village de Têis (ἱεροψάλτου Ἄμμωνος καὶ Κρόνου καὶ Ἥρας καὶ Ἡρακλέως καὶ Σαράπιδος καὶ τῶν συννάων θεῶν μεγίσ[τ]ων ἱεροῦ λογίμου τοῦ ὄντος ἐν τῇ αὐτῇ κώμῃ καλουμένου Ιμβιενωφρεως), donnant la liste des détenteurs de charges religieuses et de leurs fils ; deux des détenteurs sont θεαγοί, fils d'un θεαγός, et deux des fils sont nés de deux mères θεαγίσσαι.

46. *SB* V 7634 (Oxyrhynchos, 249 apr. J.-C.) : quatre θεαγοὶ Θοηρείου ἐξαγορείων καὶ ἑτέρου Σιντάνω λεγομένου « *theagoi* du temple de Thoêris des dieux qui révèlent et d'un autre (temple de Thoêris appelé) Sintanô » demandent l'annulation du droit de rétention, ayant remboursé un prêt auprès d'un συνθεαγὸς τῶν αὐτῶν ἐξαγορε[ί]ων, fils d'un θεαγὸς τῶν αὐτῶν ἐξαγορείων [34].
47. *P. Merton* I 26 (Oxyrhynchos, 274 apr. J.-C.) : une femme θεάγισσα Θ̣ο̣ῃ̣[ρ]ε̣ί̣ου ἐξαγορείων καὶ ἑ̣τ̣έρου Σιντάβω (cf. doc. 46) propose son frère, qui est συνθεαγὸς τῶν αὐτῶν ἱερῶν, comme tuteur pour son neveu qui est orphelin.

Le titre *ṯ3j ntr.w*/θεαγός est ainsi attesté du VII^e^ siècle av. J.-C. au III^e^ apr. J.-C. [35]. En dehors de Saïs, du Fayoum, Thèbes et Kôm Ombo, lieux déjà connus de J. Quaegebeur, on retrouve maintenant aussi le titre dans les nomes Héracléopolite, Oxyrhynchite, Hermopolite et à Ptolemaïs Hermiou.

En démotique, le substantif *ṯ3j* est toujours au singulier. Il a la signification soit d'un titre individuel « le porteur », soit, plus rarement, d'un collectif « l'association, le groupe des porteurs » (doc. 36-38). Au-dessus de deux listes de noms se trouvent *n3 rmt.w ntj (n) p3 ṯ3j n3 ntr.w et n3 rmt.w ṯ3j ntr.w* « les membres (qui font partie) de l'association des porteurs des dieux » (doc. 28 et 16). *Ṯ3j* est attesté aussi bien avec que sans l'article *p3*, la présence ou l'absence de l'article n'étant pas liée aux significations d'un singulier ou d'un collectif [36]. Le deuxième élément *ntr.w* est toujours au pluriel et il se construit avec le premier mot au moyen d'un génitif direct. *Ntr.w* peut être précédé de l'article déterminé du pluriel *n3* et suivi d'un deuxième génitif, la présence ou l'absence de l'article n'ayant pas de rapport avec la présence ou l'absence de ce deuxième génitif.

Le mot θεαγός est utilisé aussi bien au singulier qu'au pluriel. Pour exprimer le sens collectif du mot égyptien ou simplement pour signifier un nombre indéterminé de « porteurs de dieux », le grec recourt au pluriel [37]. Dans un papyrus du II^e^ siècle apr. J.-C. un κ a été écrit au lieu d'un γ : θεακῶν pour θεαγῶν (doc. 41). Au III^e^ siècle apr. J.-C. à Oxyrhynchos le mot συνθεαγός indique un collègue-*theagos* (doc. 46, 47) [38]. À la même époque et dans la même ville on trouve également le féminin θεάγισσα (doc. 45, 47). La tâche qui est exécutée par ces hommes et femmes est appelée θεαγεία (doc. 39, 40).

34 Voir pour ces sanctuaires, G. HUSSON, *CRIPEL* 8, 1986, p. 76-78.

35 D'autres titres formés avec *ṯ3j* sont déjà connus auparavant : voir *e.g.* W.A. WARD, « The Middle Kingdom Title *ṯ3j*, « Journeyman, Trainee » », *ZÄS* 107, 1980, p. 170-174.

36 Déjà constaté par J. QUAEGEBEUR, « Porteurs », p. 167.

37 Dans le doc. 6 est utilisé le singulier, bien qu'il y ait deux *theagoi*. Pour les autres professions représentées par deux personnes, ce papyrus utilise le pluriel (l. 16 et 21).

38 Dans le doc. 19 est utilisé οἱ μέτοχοι θεαγοί.

Les termes égyptien et grec peuvent être suivis d'un nom de divinité, d'un nom de sanctuaire ou d'un toponyme construits au génitif. Pour ce qui est du terme égyptien, on trouve aussi bien le génitif direct que le génitif indirect. Le dieu le plus souvent en relation avec les *theagoi* est le dieu-crocodile Sobek/Souchos : *(pȝ) ṯȝj (nȝ) ntr.w (n) Sbk* et θεαγὸς θεαγοὶ Σούχου [39]. On en trouve des attestations dans des documents provenant de plusieurs endroits dans le Fayoum (Héliopolis, Euhemeria, Kerkeosiris, la région de Tebtynis) et à Kôm Ombo. Dans un graffito démotique de Kôm Ombo, le nom Sobek est suivi de *nb ḫnjn* « seigneur du désordre » (doc. 36), que J. Quaegebeur considère comme le nom d'un crocodile sacré [40]. Dans deux autres graffiti du même endroit sont mentionnés les porteurs du dieu *Pȝ-di-pȝ-Šȝj*, respectivement de *Pa-Ḫnsw/Pȝj-Ḫnsw,* sans doute aussi des crocodiles sacrés (doc. 37, 38) [41]. Le dernier nom, indiquant le lien entre Sobek et Khonsou, s'accorde bien avec les θεαγοὶ Σοκοπιχονσεως θεοῦ μεγίστου de Tebtynis (doc. 41) [42]. À Héliopolis un *ṯȝj ntr.w Sbk* est en même temps prêtre-*wʿb* de Pnepherôs, un dieu qui est un aspect de Sobek (doc. 15) [43]. Dans deux papyrus démotiques, les porteurs des dieux sont associés à un toponyme (doc. 14 et 30). Une lettre adressée aux prêtres de Soknopaios, mentionne un certain Pemsais, fils de Sokmênis, le porteur des dieux de Soknopaiou Nesos du temple de Sobek (doc. 14). Un document grec pourrait illustrer la même construction : θεαγοὶ κώ̣(μης)[(doc. 4).

La deuxième divinité avec laquelle sont explicitement liés les « porteurs des dieux » est la déesse hippopotame Thoêris. À Philagris dans le Fayoum et en un autre endroit du même nome, on trouve des *ṯȝj (nȝ) ntr.w Tȝ-wr.t* (doc. 4, 5). L'équivalent grec θεαγὸς Θοήριος (var. Θοήρεως et Θοήριδος) θεᾶς μεγίστης est attesté à Kerkeosiris (doc. 18, 19) et à Oxyrhynchos (doc. 35, 40). À Oxyrhynchos, on trouve également la combinaison du titre avec le nom de plusieurs sanctuaires de Thoêris (Θοηρεῖον) (doc. 40, 46, 47). On aimerait rattacher le doc. 11 (θεαγοὶ θα̣.[) au dossier de Thoêris, mais il y a un problème paléographique.

Le plus ancien document atteste le lien des *ṯȝj ntr.w* avec la déesse Neith à Saïs (doc. 1). La quatrième divinité associée au titre est probablement le dieu Geb dans le Fayoum (doc. 4). Appelé Κρόνος en grec, il s'agit d'un dieu-crocodile – pensons seulement au dieu de Tebtynis : Σοκνεβτῦνις ὁ καὶ Κρόνος [44].

À Neiloupolis on connaît la *theageia* de Soknopaios et Anoubis dans un sanctuaire qui dépend des prêtres de Soknopaios de Soknopaiou Nesos (doc. 39). On trouve enfin des *theagoi* dans le sanctuaire Imbienôphris à Têis dans l'Oxyrhynchite, sanctuaire dédié à Ammon, Kronos, Héra, Héraklès, Sarapis et les *synnaoi theoi megaloi* (doc. 45). Pour d'autres documents,

39 La forme θεαγοὶ Σούχων, mentionnée par R. SCHOLL, « Θεαγός » (n. 3), p. 135, n'existe pas.

40 J. QUAEGEBEUR, « Porteurs », p. 169 ; D. KESSLER, *Heilige Tiere*, p. 284.

41 J. QUAEGEBEUR, « Porteurs », p. 169.

42 Pour le lien entre Sobek et Khonsou, voir Cl. TRAUNECKER, *Coptos. Hommes et dieux sur le parvis de Geb*, *OLA* 43, Louvain, 1992, p. 353-354. Contrairement à ce que note J. QUAEGEBEUR, « Porteurs », p. 169, G. Wagner ne doute pas de la lecture Σοκοπιχηονσεως dans le cas de ce papyrus (*ZPE* 20, 1976, p. 227 n. 2), il suggère seulement la correction du nom en Σοκοπιχωνσεως.

43 Pour Pnepherôs, voir J. QUAEGEBEUR, *s.v.* « Nepheros », *LÄ* IV, col. 456-7.

44 Pour une liste de documents de « Soknebtynis appelé Kronos », voir G. RONCHI, *Lexicon theonymon*, Milan, 1974, p. 999-1000 ; pour les rapports entre Geb/Kronos et Sobek, voir C. DOLZANI, *Il dio Sobk*, *Atti della Accademia Nazionale dei Lincei.* Serie 8. Memorie. Classe di Scienze morali, storiche e filologiche 10, Rome, 1962, p. 223 ; W. CHESHIRE, *Enchoria* 14, 1986, p. 40-41 ; Cl. TRAUNECKER, *Coptos* (n. 42), p. 352.

surtout ceux du nome Héracléopolite et ceux de Thèbes et de Ptolemaïs, il n'y a pas d'association directe avec une divinité.

M^me^ Bresciani a interprété *ṯ3j ntr.w* dans le doc. 29 comme un nom propre, dérivé du titre, mais il n'est pas exclu que ce soit encore le titre [45]. *Ṯ3j (n3) ntr.w* comme nom propre est inconnu dans la documentation grecque [46]. L'éditeur du doc. 44 avait considéré θεαγῶν à la ligne 8 comme un toponyme, mais il s'agit sans doute de la profession des trois personnes qui suivent, parallèlement aux trois ἱερέων cités cinq lignes plus haut dans le texte [47].

Le titre même indique que les « porteurs des dieux » font partie du clergé. Dans le doc. 47, un *theagos* de Thoêris d'Oxyrhynchos est dit appartenir aux ἱερωμένοι, ce qui le rend plus apte à devenir le tuteur du fils mineur d'un membre décédé du clergé – sans doute aussi un *theagos* – et à s'occuper des affaires religieuses ([...]ς ἱερατικοῦ) qu'un laïc (ἰδιώτης). Il est difficile de bien définir les ἱερωμένοι [48]. Dans certains textes ils semblent constituer un groupe séparé des ἱερεῖς et être de rang inférieur [49]. Que les *theagoi* ne font d'ailleurs pas partie des ἱερεῖς ressort clairement du doc. 44 où, parmi les propriétaires de terrains au village de Magdola, les ἱερεῖς et les θεαγοί sont inventoriés séparément. Dans d'autres textes, en revanche, les deux termes ἱερωμένοι et ἱερεῖς semblent être des synonymes [50]. Quoi qu'il en soit, les seuls membres du clergé sûrement attestés parmi les ἱερωμένοι sont les *theagoi* et les *pastophoroi* dans le doc. 45 [51].

Comme les autres catégories de prêtres à l'époque romaine, les fils des *theagoi* qui voulaient succéder à, ou entrer dans la même fonction que leurs pères, devaient se soumettre à un examen (ἐπίκρισις) qui prouvait qu'ils en avaient le droit, et obtenir la permission de l'ἀρχιερεύς d'Alexandrie pour être circoncis. Dans le doc. 45 du III^e^ siècle, c'est l'ἀρχιπροφήτης d'Oxyrhynchos qui intervient dans ce but auprès de l'ἀρχιερεύς à la demande des pères quand les fils ont 14 ans [52]. Au moment où ils entraient dans la fonction et commencaient

45 E. BRESCIANI, *OrAnt* 2, 1963, p. 25-26 (r° l. 5) ; le contexte n'est pas suffisamment clair pour qu'on puisse décider : voir J. QUAEGEBEUR, « Porteurs », p. 165.

46 *Ṯ3j* est transcrit σα-, σε- et σι- en grec (H. DE MEULENAERE, *CdE* 66, 1991, p. 134), *ntr.w* devient -ντηρ ou -ντερ en grec (p. ex. Ἀμονρασοντηρ = *Ỉmn-R'-nsw-ntṛ.w*), (ε)ⲛⲧⲏⲣ et autres en copte (W. VYCICHL, *Dictionnaire étymologique de la langue copte*, Louvain, 1983, p. 145-146). On s'attend donc à un nom *Σα/ε/ιντηρ + terminaison ou à *Σα/ε/ινεντηρ + terminaison, éventuellement précédé de l'article π-. Les noms Σεντερῶς, Ψεντερεῦς, Σενε/οντῆρις et Ψενεντῆρις existent effectivement, mais ils correspondent à *Pȝšr/Tȝ-šr.t-n-(nȝ)-ntr.w* (p. ex. P.E. PESTMAN *et al.*, *Recueil des textes démotiques et bilingues* I, Leyde, 1977, n° 15 : tablette de momie bilingue avec Σενεντῆρις = *Tȝ-šr(.t)-n-nȝ-ntr.w).*

47 Voir déjà *P. Oxy.* LIX, p. 89. Θεαγῶν comme toponyme a été repris dans A. CALDERINI, *Dizionario dei nomi geografici e topografici dell'Egitto greco-romano,* Suppl. 1, Milan, 1988, p. 134, et dans J. KRÜGER, *Oxyrhynchos in der Kaiserzeit. Studien zur Topographie und Literaturrezeption*, *Europäische Hochschulschriften* III.441, Frankfort, 1990, p. 305 n° 563. S.L. WALLACE, *Taxation in Egypt from Augustus to Diocletian*, Princeton, 1938, p. 159, semble aussi considérer θεαγῶν dans πράκτωρ θεαγῶν (doc. 31-33) comme un toponyme, car il l'écrit avec une majuscule.

48 Voir W.F. OTTO, *Priester und Tempel im hellenistischen Ägypten*, vol. I, 1905, p. 216 ; W. *Chrest.* I 72, note à la l. 9 ; P.M. MEYER, *Juristische Papyri,* Berlin, 1920, p. 337 ; *P. Mert.* I 26, comm. à la l. 18 ; W. OTTO, *Beiträge zur Hierodulie im hellenistischen Ägypten*, München, 1950, p. 20 ; P.J. PARSONS, *CdE* 49, 1974, p. 147 ; E. BOSWINKEL, dans *P. Rainer Cent.* 65-67, avec comm. à 65 l. 9 ; pour l'accentuation ἱερωμένος ou ἱερώμενος, voir E. BOSWINKEL, *ibid.*

49 *P. Rainer Cent.* 65-67 avec comm. de E. BOSWINKEL, *ibid.* (*P. Rainer Cent.* 65 = W. *Chrest.* I 72) ; *BGU* V 207-8 = Gnomon de l'Idios Logos § 91 ; *P. Ryl.* I 110, 7.

50 *SB* VIII 9658 = *SB* XIV 11342, avec comm. de P.J. PARSONS, *CdE* 49, 1974, p. 147.

51 Ce papyrus, ainsi que le doc. 12, prouvent donc que *theagos* n'était pas un synonyme pour *pastophoros*, comme le supposait W.F. OTTO, *Priester* (n. 48), vol. I, p. 95 n. 1 ; suivi par C.H. ROBERTS, *JEA* 20, 1934, p. 23.

52 Voir pour l'*archiprophêtês* A. BÜLOW-JACOBSEN, « The Archiprophetes », in *Actes du XV^e^ Congrès international de papyrologie* IV, *PapBrux* 19, Bruxelles 1979, p. 124-131 ; pour l'intervention de l'*archiereus*, M. STEAD, « The High Priest of Alexandria and all Egypt », in *Proceedings of the Sixteenth International Congress of Papyrology*, *ASP* 23, Chico, 1981, p. 416-7.

BIFAO 95 (1995), p. 153-171 Peter Dils

à avoir droit à certains revenus (πρόσοδοι : doc. 45), ils devaient payer l'εἰσκριτικόν (doc. 40). Dans le § 91 du Gnomon de l'Idios logos, il est stipulé que les enfants des ἱερωμένοι ne pouvaient pas exercer la fonction de prêtre (οὐχ ἱερᾶται) [53]. Il nous semble qu'il faut comprendre qu'ils n'avaient pas le droit de devenir ἱερεύς, car il ne manque pas d'exemples de fils de membres du petit clergé qui portent le même titre que leurs pères, y compris pour les *theagoi* (doc. 45, 46), et qui leur ont donc vraisemblablement succédé. Comme c'était le cas pour le haut clergé et pour les *pastophoroi*, chaque année le *basilikos grammateus* exigeait une liste des gens qui étaient « porteurs des dieux », et du matériel cultuel dont ils étaient responsables (γραφὴ θεακῶν καὶ τῶν ἐν τῷ ἱερῷ ἀποκειμένων : doc. 41) [54].

Les nouveaux documents confirment que les « porteurs des dieux » travaillent dans le cadre du culte des animaux sacrés, mais n'ajoutent malheureusement pas de données supplémentaires sur leur tâche spécifique. Le doc. 15 indique que les porteurs des dieux pouvaient être attachés à la nécropole des animaux *(pꜣ ḥ.wj-ḥtp [n nꜣ] msḥ.w* « la nécropole [des] crocodiles ») [55] et le graffito de Dra Abou al-Naga (doc. 16) se trouve dans une tombe rupestre qui a été réutilisée comme « la nécropole *(pꜣ ḥ.wj-ḥtp)* de l'Ibis ». Il est intéressant de constater que *nꜣ ntr.w* « les dieux » est traduit littéralement en θε(οί), car le grec n'utilise quasiment jamais ce terme pour les animaux sacrés en général. Dans un seul ostracon de la nécropole des faucons et des ibis de Kôm Ombo se trouve le génitif θεῶν ζώων au lieu de l'habituel ἱερῶν ζώων [56]. Dans les autres cas où θεός est utilisé, il est très difficile de décider si le mot se réfère à l'animal vivant ou à la divinité représentée par une image de culte qui est soit un animal momifié, et donc divinisé par les rites de la momification, soit une statue zoomorphe [57].

J. Quaegebeur était d'avis que les animaux sacrés dont prenaient soin les *theagoi* étaient toujours des crocodiles [58]. Je pense que les nouveaux documents nous invitent à modifier cette opinion, même s'il est vrai que pour les quatre seules divinités directement associées au titre, Sobek, Neith, Thoêris et probablement Geb, on connaît des rapports avec ces sauriens. Tant que l'on a affaire à des *ṯꜣj ntr.w Sbk*/θεαγοὶ Σούχου, les animaux sont évidemment des crocodiles. Il en va de même pour les « porteurs des dieux de Geb » (doc. 4).

Les dieux de Neith peuvent être des crocodiles, mais la déesse a surtout des rapports avec les poissons. C'est pourquoi il est impossible de décider quels animaux sont les dieux de Neith à Saïs dans le plus ancien document attestant les *theagoi* (doc. 1) [59]. En revanche,

53 *BGU* V 207-8.

54 Pour les γραφαὶ ἱερέων voir BATTAGLIA, « Dichiarazioni templari », *Aegyptus* 64, 1984, p. 85. Dans la plupart des listes, τῶν ἐν τῷ ἱερῷ ἀποκειμένων correspond à χειρισμῶν.

55 Pour le terme *pꜣ ḥ.wj-ḥtp* = τάφος voir J.D. RAY, *The Archive of Ḥor*, *Texts from Excavations* 2, Londres, 1976, p. 139-140 ; P.W. PESTMAN *et al.*, *Recueil* (n. 21) II, p. 76-8 ; G. VITTMANN, *Enchoria* 15, 1987, p. 124 ; D. KESSLER, *Heilige Tiere*, p. 159 ; P.W. PESTMAN, *The Archive of the Theban Choachytes (Second Century B.C.). A Survey of the Demotic and Greek Papyri Contained in the Archive*, *Studia Demotica* 2, Louvain, 1993, p. 466.

56 *O. Joach.* 8, 9. = *SB* III 6034 ; peut-être faut-il comprendre θείων ζῴων.

57 *P. Stras.* 91 l. 16 (les θεοί concernent les ἰδώλων ἰβίων καὶ ἱεράκων dans le temple [l. 10-11]) ; *PSI* VIII 901 l. 7-16 (= *Select Papyri* II 329) : les pêcheurs promettent de ne pas pêcher les ἴδωλα θεῶν ὀξυρύνχων καὶ λεπιδωτῶν ; Petesoukhos, Pnepherôs, Psosnaus, Soxis sont des θεοὶ κροκόδειλοι (*I.Fay.* II nos 116-118, 135). Voir en dernier lieu D. KESSLER, *Heilige Tiere*, p. 7-11.

58 J. QUAEGEBEUR, « Porteurs », p. 167-169 ; notons toutefois qu'il laisse une part au doute (p. 168). Le rapport avec les crocodiles a été affirmé par R. SCHOLL, « Θεαγός » (n. 3), p. 136. H. HARRAUER traduit *theagos* dans *CPR* XIII 14.a par « Suchospriester ».

59 D. KESSLER, *Heilige Tiere*, p. 286, préfère s'abstenir de trancher entre les deux animaux ; pour des sarcophages de poissons en bronze et en pierre de Saïs, voir *ibid.*, p. 27 no 95. Pour Neith et les poissons-*lates*, voir I. GAMER-WALLERT, *Fische und Fischkulte im alten Ägypten*, *ÄgAbh* 21, Wiesbaden, 1970, p. 88-90 ; R. EL-SAYED, *La déesse Neith* (n. 9) I, p. 27-28.

à Athênas Kômê dans le Fayoum, village qui porterait le nom de Athéna-Neith [60] et où se trouvaient des *theagoi* de Souchos, il semble logique de penser à des crocodiles (doc. 6).

Il est peu probable que les documents qui mentionnent des *theagoi* de Thoêris à Oxyrhynchos soient liés au culte des crocodiles, même si des rapports entre Thoêris et les crocodiles sont connus [61], car on n'a trouvé jusqu'à présent aucune trace de ces sauriens dans la documentation de cette ville [62]. D. Kessler énumère des ibis, des faucons et des poissons oxyrhynques comme animaux sacrés à Oxyrhynchos, cela d'après les textes car la nécropole des animaux n'a pas encore été trouvée [63]. On peut se demander s'il n'y a pas un rapport entre la déesse hippopotame et les poissons [64]. Cela semble être confirmé par une inscription, publiée récemment, qui contient une dédicace faite par des *theagoi* à Thoêris, et en dessous de laquelle figurent les images d'un poisson oxyrhynque et d'un poisson lépidote (doc. 24). Il semble logique d'envisager un rapport entre les *theagoi*, Thoêris et les poissons sacrés représentés. Comme lieu de provenance de la pièce on a proposé Oxyrhynchos, mais aussi le Fayoum, où les poissons oxyrhynques et lépidotes étaient également sacrés et où les *theagoi* de Thoêris sont connus à Philagris (doc. 5) et à Kerkeosiris (doc. 18, 19). Un village du Fayoum s'appelle d'ailleurs Oxyrhyncha.

Les *theagoi* qui ont laissé leurs noms dans une tombe thébaine (doc. 16) ne prenaient sûrement pas soin de crocodiles, mais plutôt d'ibis et de faucons sacrés. Car la tombe ne fonctionnait pas seulement comme nécropole pour ces animaux : les trois premiers *theagoi* portent aussi des titres en rapport avec Thot et le faucon sacré ; les cinq autres, appelés *nȝ rmt.w wrṱ*, pourraient avoir travaillé comme *ibioboskos* ou *hierakoboskos*, si *wrṱ* signifie « volière » dans ce contexte. Pour trois autres documents thébains (doc. 31-33), on ne sait pas à quels animaux on a affaire, car à côté des ibis et des faucons, ont été trouvées des momies de babouins, de chats, de béliers, de vaches, de gazelles et de crocodiles [65].

Il n'est sans doute pas dû au hasard que dans des documents Héracléopolite et Oxyrhynchite un *theagos* collabore avec un *hierakoboskos* comme cultivateur de terre royale (doc. 3) et que le *theagos* du doc. 34 soit en même temps *hierakoboskos*. Cela semble indiquer que, toujours en tant que *theagoi*, ils prenaient soin de faucons [66]. Si le *ṯȝj ntr.w* mentionné dans le doc. 2 travaillait à Touna al-Gebel ou à Hardai/Kynônpolis, il était probablement

60 Pour Athênas Kômê et Neith, voir J. QUAEGEBEUR, W. CLARYSSE, B. VAN MAELE, *ZPE* 60, 1985, p. 220. W. Clarysse m'informe qu'il ne croit plus à un rapport entre le nom du village et celui de la déesse.

61 Voir J. QUAEGEBEUR, « Porteurs », p. 167 et n. 57 ; ajouter par exemple Thoêris et Sobek à Gebel el-Silsile : H. KEES, *s.v.* « Suchos », in *RE* VII, 2. Reihe, 1931, col. 557-558.

62 Le seul papyrus grec d'Oxyrhynchos qui mentionne Souchos, le dieu crocodile par excellence, est *P. Oxy.* XXXI 2598, une lettre dans laquelle l'auteur fait un proscynème à Souchos ; ceci indique que la lettre fut probablement envoyée du Fayoum. La présence d'un Soucheion d'après *P. Oxy.* XLV 3244 est très douteuse.

63 D. KESSLER, *Heilige Tiere*, p. 24 et p. 39 (n. 16 : nº 49). À Zawjet Barmasha, à 18 km au nord d'Oxyrhynchos, des poissons momifiés ont été trouvés : H.S.K. BAKRY, *ASAE* 61, 1973, p. 9 et pl. VI-VII.

64 Je ne connais pas de document qui établisse de façon sûre le lien entre Thoêris et les poissons. On pourrait envisager des rapports à travers les liens entre Thoêris et d'autres déesses hippopotames, Hathor et Neith. Ces deux dernières déesses ont des rapports avec le poisson oxyrhynque et le *lates* : voir I. GAMER-WALLERT, *Fische* (n. 59), p. 88-92. Du temple de Nectanébo II à Boubastis provient un relief fragmentaire représentant un hippopotame et un poisson lépidote (?) : voir E. NAVILLE, *Bubastis (1887-1889)*, *EEF* 8, Londres, 1891, p. 57 et pl. XLV.E ; A. BEHRMAN, *Das Nilpferd in der Vorstellungswelt der Alten Ägypter* I, *Europäische Hochschulschriften.* XXXVIII/22, Frankfort, 1989, nº 217.

65 Pour la liste des animaux, voir D. KESSLER, *Heilige Tiere*, p. 20-21 ; pour des ibis et rapaces trouvés récemment dans la vallée des Reines, voir G. LECUYOT, *Memnonia* 3, 1992, p. 112.

66 Notons toutefois que le ἰβιοβοσκός du doc. 19 est en même temps κριοτάφος. Il s'occupait donc de deux espèces bien différentes.

BIFAO 95 (1995), p. 153-171 Peter Dils

attaché aux animaux de Thot (ibis, babouin) ou d'Anubis (chien) [67]. Le *theagos* du doc. 7, peut-être d'Anubias dans le Fayoum, a été considéré comme un « Suchospriester » par l'éditeur, mais puisqu'un *ibioboskos* est connu dans le village, on peut aussi envisager que le *theagos* prenait soin des ibis [68].

À Têis, des *theagoi* travaillaient dans le sanctuaire Imbienôphris, dédié aux dieux Ammon, Kronos, Héra, Héraklès et Sarapis (doc. 45). Héra et Héraklès sont probablement les désignations grecques de Mout et Khonsou, formant avec Amon la triade thébaine [69]. Derrière Kronos pourrait se cacher Sobek [70]. Comme animaux sacrés on peut alors s'attendre à des crocodiles et des béliers, comme à Akoris [71].

Il est normal de retrouver les *theagoi* dans la compagnie d'autres serviteurs des animaux sacrés. Dans le recensement du doc. 4, la liste des *ṯzj ntr.w* de Sobek, Geb (?) et Thoêris est suivie de celle des serviteurs-*sḏm* du Faucon (= *hierakoboskoi* ou *-taphoi*) [72], des prêtres-*wʿb* de Khnoum et des [...] serviteurs-*bȝk* (= cf. *hierodouloi*) de l'Ibis [73]. Le doc. 12 situe les *theagoi* de Thoêris parmi les gens qui prenaient soin de l'entretien ou de l'enterrement d'ibis, de chiens et de chats. D'après le doc. 3 un *theagos* et un *hierakoboskos* travaillent ensemble comme βασιλικοὶ γεωργοί. Le doc. 34 nous fait connaître un *theagos* qui est également *hierakoboskos* et qui rembourse une dette à un autre prêtre qui était *hierakoboskos*, *hierakotaphos* et βυσσουργός « tisserand » [74].

Il faut donc essayer de mieux définir la tâche des *theagoi* par rapport aux autres serviteurs des animaux. L'interprétation de J. Quaegebeur reste valable [75]. L'utilisation du verbe ἄγω dans la traduction grecque de *ṯzj ntr.w* confirme que les *theagoi* menaient ou conduisaient les dieux d'un endroit à un autre [76]. Vu les rapports qu'ont les *theagoi* avec les nécropoles des

67 Notons toutefois que deux crânes de crocodiles ont été trouvés dans la nécropole de Touna al-Gebel : J. BOESSNECK (éd.), *Tuna el-Gebel. I. Die Tiergalerien*, *HÄB* 24, Hildesheim, 1987, p. 199-200. Dans le *Livre du Fayoum*, Sobek est appelé maître de Hardai : H. BEINLICH, *Das Buch vom Fayum*, *ÄgAbh* 51, Wiesbaden, 1991, p. 209.

68 H. HARRAUER, *CPR* XIII, p. 175 ; l'*ibioboskos* est mentionné dans *CPR* XIII 26, 7.

69 Pour Mout appelée Héra, voir *e.g.* D. KESSLER, *Historische Topographie der Region zwischen Mallawi und Samalut, TAVO Beihefte* B.30, Wiesbaden, 1981, p. 278-279 ; É. BERNAND, *Inscriptions grecques et latines d'Akôris*, *BdE* 103, Le Caire, 1988, p. XXIV ; pour Khonsou/Héraklès, voir J. QUAEGEBEUR, *OLP* 6/7, 1975-1976, p. 469-472 ; on pourrait éventuellement penser à Héra = Isis (voir J. QUAEGEBEUR, W. CLARYSSE, B. VAN MAELE, *ZPE* 60, 1985, p. 225 n. 47) et Héraklès = Harpocrate (J. QUAEGEBEUR, in É. LIPIŃSKI [éd.], *Phoenicia and the East Mediterranean in the First Millennium B.C.*, *StudPhoen* V, *OLA* 22, Louvain, 1987, p. 160-162), formant avec Sarapis les divinités d'Oxyrhynchos.

70 Voir n. 44.

71 Pour le lien entre Sobek et Amon, voir E. BROVARSKI, *LÄ* V, col. 1012 n. 335 ; H. BEINLICH, *Buch vom Fayum* (n. 67), p. 114-115 et 301 ; J. QUAEGEBEUR, « Porteurs », p. 167 et n. 53. Pour Akoris, voir D. KESSLER, *Heilige Tiere*, p. 24 et 39 nº 46 ; Akoris est aussi appelé Krokodilonpolis (E. BOSWINKEL, P.W. PESTMAN, *Les archives de Dionysios, fils de Kephalas* [P.L.Bat. 22], Leyde, 1982, p. 72-73), mais pas Ammonospolis comme le pense D. KESSLER, *Heilige Tiere*, p. 24 (voir E. BOSWINKEL, P.W. PESTMAN, *ibid.*, p. 70-71).

72 *Sḏm* semble être utilisé comme *sḏm-ʿš* (Fr. DE CENIVAL, *BIFAO* 71, 1972, p. 57 n. 25). Comme terme correspondant en grec on considère souvent les *-boskoi* (P. dém. Lille III 101 : *sḏm nȝ hb(.w)* : traduit par *hierakoboskos* ; J.D. RAY, *The Archive of Ḥor*, p. 142). Pour D. KESSLER, *Heilige Tiere*, p. 266, *sḏm-ʿš* est *-taphos*, tandis que *brḥ* serait *-boskos* (*ibid.*, p. 245). Dans *P. Stras.* 91 *sḏm-ʿš nȝ hb.w* correspond à ἰβιοτάφος.

73 Pour le rapport entre *bȝk* et ἱερόδουλος, voir H.-J. THISSEN, « Koptische Kinderschenkungsurkunden », *Enchoria* 14, 1986, p. 124-126 ; R. SCHOLL, « Eine Bezeichnung ἱερόδουλος im griechisch-römischen Ägypten », in *Atti del XVII Congresso Internazionale di Papirologia (Napoli, 19-26 maggio 1983)*, vol. III, Naples, 1984, p. 977-983 ; *id.*, « Ἱερόδουλος im griechisch-römischen Ägypten », *Historia* 34, 1985, p. 466-492.

74 Vu ses autres titres, ce βυσσουργός travaillait sans doute dans un atelier attaché au temple. Il peut avoir tissé soit les vêtements des statues d'animaux dans le temple (cf. *P. Stras.* 91), soit des bandelettes pour la momification des animaux (cf. *W. Chrest.* 82 ; *P. Tebt.* II 313 ; *SB* VI 9346 ; Gnomon de l'Idios logos § 89). Cf. le P. dém. Turin 12, 2 : *rmt iwʿf ir mnḥ n pȝ msḥ n tȝ ḥw.t Sbk n Ḏmȝ* « l'homme qui fabrique le lin pour le crocodile dans le temple de Sobek de Djeme » (G. BOTTI, *L'archivio demotico da Deir el-Medineh*, Florence, 1967, p. 97).

75 J. QUAEGEBEUR, « Porteurs », p. 170-171.

76 Dans les textes qui existent aussi bien en grec qu'en copte, le verbe ἄγω et ses composés est un des verbes qui correspond à ϫι, la forme copte de *ṯzi :* voir W.E. CRUM, *Coptic Dictionary*, Oxford, 1939, p. 747-751 ; la signification est chaque fois « mener, conduire ».

animaux, les « dieux » sont sûrement les animaux momifiés et divinisés dans le processus de momification ; on s'imagine d'ailleurs mal le transport solennel de crocodiles ou de poissons vivants. Le transport que subissent ces momies est sans doute la procession funéraire du lieu de l'embaumement (*wʿb.t*) vers la nécropole (*ʿ.wj-ḥtp*). Le verbe *ṯȝi* est effectivement employé dans ce contexte [77] et les *pȝ wr Ḏḥwtj et pȝ wr Bik* du graffito de Dra Abou al-Naga (doc. 16) sont les gens responsables de l'enterrement des ibis et faucons à Kôm Ombo et à Pisai dans le Fayoum [78]. Les momies pouvaient être portées dans les bras, transportées sur un brancard, traînées, ou tirées dans un chariot [79]. Il n'est pas impossible que le *theagos* qui était ânier dans la vie civile ait employé ses bêtes à cet usage (doc. 5). Le transport des momies avait lieu une fois par an, toujours le même jour, pour les ibis et les faucons à Saqqara, à des dates irrégulières pour les mêmes animaux à Kôm Ombo, chaque mois pour les faucons à Athribis [80]. Les *pastophoroi* n'auraient pas eu le droit de participer à ces processions funéraires, d'après l'interprétation de D. Kessler du § 94 du Gnomon de l'Idios logos [81]. D'après le § 93 du même texte, il était interdit à ceux qui enterraient les animaux de les nourrir. Est-ce que cela veut dire que le cumul des fonctions de *theagos* et *hierakoboskos* du doc. 34 était en contradiction, ou que ce cumul ne l'était pas parce que, à la différence du *hierakotaphos* et autres, le *theagos* ne s'occupait pas techniquement des travaux de momification et d'enterrement, qui rendaient impurs [82] ?

Les θεαγίσσαι que l'on connaît au IIIe siècle dans le nome Oxyrhynchite (doc. 45, 47) semblent exécuter les mêmes tâches que les hommes, à en juger par l'emploi du terme συνθεαγός dans le doc. 47 après qu'a été mentionnée une θεάγισσα à la ligne précédente [83].

Vu le nombre et la taille des animaux enterrés et les périodes limitées pendant lesquelles se faisaient les inhumations, il fallait que les *theagoi* forment des équipes. Le mot *ṯȝj ntr.w* a d'ailleurs un sens collectif. Dans le doc. 4, les trois groupes de *theagoi* de Sobek, Geb (?) et Thoêris constituent 2 % de la population recensée : 131 *theagoi* de Sobek, dont 70 hommes, 2 *theagoi* de Geb (?), dont 1 homme, et 76 *theagoi* de Thoêris, dont 37 hommes, font 209 personnes sur une population recensée de 10876 personnes. Parmi 95 membres du clergé recensés à Theadelpheia, 12 étaient des *theagoi* de Thoêris (doc. 12). La liste des *theagoi* du

77 Le verbe *ṯȝi* est employé pour haler les sarcophages (*ṯȝi tꜣ gꜣ.t*) des vaches-mères des taureaux Apis (H.S. SMITH, *RdE* 24, 1972, p. 181-185 ; corriger dans ce sens probablement D. DEVAUCHELLE, in *Acta Demotica* (n. 12), p. 107 [nº 30.2] : *iw[=w ṯȝi] tꜣ gꜣ.t au lieu de iw[=w ḥw ?] tꜣ gꜣ.t)*. Pour le cortège funèbre est utilisé *ṯȝi ʿḳ* (J.D. RAY, *Archive* [n. 55], p. 80 et 140 ; H.S. SMITH, in A.B. LLOYD (éd.), *Studies in Pharaonic Religion and Society in Honour of J. Gwyn Griffiths*, Londres, 1992, p. 203-204 ; D. DEVAUCHELLE, in *Acta Demotica.* (n 12), p. 107) ; l'inscription hiéroglyphique sur la statue de Djed-Hor a *rdì ʿḳ* (E. JELÍNKOVÁ-REYMOND, *Les inscriptions de la statue guérisseuse de Djed-Ḥer-le-Sauveur*, *BdE* 23, Le Caire, 1956, p. 110 n 14). Il y a aussi l'expression *stꜣ ntr pn* « traîner ce dieu » (J. VERCOUTTER, *Textes biographiques du Sérapéum de Memphis*, *BEPHE*, IVe Section, fasc. 316, Paris, 1962, p. 7 n. q) pour l'enterrement des Apis, mais le verbe *stꜣ* est d'une autre racine que *ṯȝi* ; *le stꜣ-ntr* est le couloir principal de la tombe (*AnLex* 2, p. 363 nº 78.3960).

78 Fr. DE CENIVAL, *Les associations religieuses en Égypte d'après les documents démotiques*, *BdE* 46, Le Caire, 1972, p. 6 et 162.

79 Voir la documentation iconographique mentionnée par J. QUAEGEBEUR, « Porteurs », p. 175-176 n. 91 et 92.

80 Voir F. PREISIGKE, W. SPIEGELBERG, *Die Prinz-Joachim-Ostraka*, Strasbourg, 1914, p. 28ff. ; J.D. RAY, *Archive* (n. 55), p. 140 ; E. JELÍNKOVÁ-REYMOND, *Djed-Ḥer* (n. 77), p. 114.

81 D. KESSLER, *Heilige Tiere*, p. 246.

82 D. KESSLER, *Heilige Tiere*, p. 245-246, pour son interprétation du § 93. Pour les tâches du –βοσκός, voir K.A.D. SMELIK, « The Cult of the Ibis in the Graeco-Roman Period », in M.J. VERMASEREN (éd.), *Studies in Hellenistic Religions*, *EPRO* 78, Leyde, 1979, p. 231. Pour d'autres gens qui portent aussi bien les titres -βοσκός que -τάφος à l'époque ptolémaïque, voir aussi G.M. PARÁSSOGLOU, *ZPE* 13 , 1974, p. 28-29.

83 Pour le rôle des femmes dans le culte des animaux, déjà mentionné par Hérodote (II, 65), voir surtout Fr. DE CENIVAL, *Enchoria* 7, 1977, p. 29-31.

BIFAO 95 (1995), p. 153-171 Peter Dils

doc. 23 contient au moins 12 noms d'hommes. À Athênas Kômê (doc. 6) il y avait 1 homme et 1 femme *theagoi* sur 153 personnes. Le doc. 9 donne le chiffre de 4, dont [2] hommes. Le graffito de Dra Abou al-Naga enregistre 8 personnes (doc. 16).

On se les imagine volontiers au sein d'une association religieuse (*sn.t*, σύνοδος ou θίασος), mais la preuve formelle manque encore. Il y a pourtant plusieurs indications de cela, déjà relevées par J. Quaegebeur [84], que l'on retrouve aussi bien dans notre documentation que dans les papyrus contenant les règlements de certaines associations. Les *theagoi* avaient un lieu de réunion pour boire (doc. 36), ils transportaient les momies des animaux sacrés, et les trois premières personnes du graffito de Dra Abou al-Naga (doc. 16) portent des titres que l'on retrouve parmi les dirigeants d'une association d'Horus au Fayoum et d'une autre à Kôm Ombo [85]. Le *theagos* Pnepherôs figure dans la comptabilité d'une association de Tebtynis (doc. 20). Une somme de 40 drachmes semble être dépensée pour son repas (δεῖ(πνον)). Ni lui ni une telle dépense ne sont enregistrés ailleurs dans le texte.

La fonction des *theagoi* s'inscrit donc profondément dans le cadre de la religion égyptienne. Dès lors, rien de plus normal qu'ils portent quasiment tous des noms égyptiens [86].

À la différence du haut clergé d'époque ptolémaïque, les *theagoi* n'étaient pas exemptés de la capitation [87]. Dans le doc. 6, un *theagos* de Souchos et sa femme figurent parmi 153 habitants de Athênas Kômê qui paient la taxe du sel et la taxe de l'obole [88]. La présence des *theagoi* dans les papyrus de recensement de la population, établis dans des buts fiscaux, suggère pourtant qu'ils avaient, d'une manière ou d'une autre, des avantages fiscaux, sans que l'on puisse préciser lesquels. Trois ostraca thébains de l'époque de Tibère nous font connaître Asklas, un percepteur de taxes, avec le titre de πράκτωρ θεαγῶν (doc. 31-33). La spécification de θεαγῶν pose problème car il est indiqué qu'il collecte la taxe des bains. On ne peut donc pas l'interpréter de la même façon que dans πράκτωρες κατοίκων Καρανίδος, comme s'il collectait une taxe spécifique aux *theagoi*. Asklas ferait-il partie des *theagoi* ou collecterait-il les taxes uniquement chez eux [89] ? Au II^e^ siècle apr. J.-C., le temple de Soknopaios

84 J. QUAEGEBEUR, « Porteurs », p. 162, 170, 171. Pour les associations, voir Fr. DE CENIVAL, *Associations* (n. 78) ; M. MYSZINSKI, « Les « associations religieuses » en Égypte d'après les sources hiéroglyphiques, démotiques et grecques », *OLP* 8, 1977, p. 145-174 ; en dernier lieu E. BRESCIANI, « Nuovi statuti demotici di "Confraternite" dalla necropoli dei Coccodrilli a Tebtynis (P. Vogl. demot. Inv. 77 e Inv. 78) », in *Acta Demotica* (n. 12), p. 49-67.

85 Voir Fr. DE CENIVAL, *Associations* (n. 78), p. 162-164 ; *ead.*, *Enchoria* 7, 1977, p. 7 ; D. KESSLER, *Heilige Tiere*, p. 162, 259.

86 La seule exception remarquable aurait été celle d'un certain [E]ὐστόχιος dans le village d'Anubias (doc. 7), mais il faut corriger la lecture du nom, voir n. 14.

87 Dans le doc. 7, il n'est pas spécifié quelle taxe paie le *theagos*. Pour l'exemption du haut clergé, voir F. UEBEL, « Die frühptolemäische Salzsteuer », *Atti dell'XI Congresso Internazionale di Papirologia. Milano 2-8 Settembre 1965*, Milan, 1966, p. 342-343 en 363 ; H. HARRAUER, *CPR* XIII, p. 40. Il faut corriger Fr. DE CENIVAL, « Nouvelles sources démotiques concernant le recensement et la taxe sur le sel à l'époque ptolémaïque », dans E. VAN 'T DACK *et al.* (éd.), *Egypt and the Hellenistic World. Proceedings of the International Colloquium. Leuven 24-26 May 1982*, *StudHell* 27, Louvain, 1983, p. 36 qui pense que les *theagoi* ne paient pas la taxe du sel.

88 Le total des 153 habitants et sa division en 78 hommes et 75 femmes n'égale pas la somme des chiffres individuels pour les ethnies et professions mentionnées plus loin dans le texte. Malgré le fait que les lignes qui précèdent la mention du *theagos* sont illisibles, il ne nous semble pourtant pas qu'on puisse en tirer argument pour dire que les *theagoi* étaient exemptés de la taxe du sel ou de la taxe de l'obole. Les *theagoi* sont d'ailleurs encore suivis de « porteurs de lettres ». Pour une correction partielle des chiffres, voir E. LANCIERS, *Aegyptus* 71, 1991, p. 292.

89 S.L. WALLACE, *Taxation* (n. 47), p. 302, comprend θεαγῶν peut-être comme un nom ou un toponyme, car il l'écrit avec une majuscule. Pour les πράκτωρες κατοίκων Καρανίδος (*P. Cairo Goodspeed* 30 col. XXI 18), voir *ibid.*, p. 233 ; cf. aussi les βοηθοὶ γεωργῶν (*P. Fay.* 34, 4), *ibid.*, p. 289.

paie 64 drachmes de taxes pour la προφητεία, la λεσωνεία et la θεαγεία des dieux Soknopaios et Anubis du sanctuaire de Neiloupolis, sanctuaire qui dépendait du temple de Soknopaiou Nesos (doc. 39).

Puisque le transport des animaux sacrés n'occupait les *theagoi* qu'une partie de leur temps, on les retrouve avec d'autres occupations ou d'autres professions, qu'elles soient en rapport avec le temple ou non. Cela ne leur était pas interdit par le Gnomon de l'Idios logos (§ 71 et 83), à l'inverse du haut clergé, au moins à l'époque romaine [90]. On a déjà mentionné le *theagos* qui est en même temps *hierakoboskos* (doc. 34). Les titres de *pɜ wr Ḏḥwtj, pɜ wr Bik et pɜ mr-šn Ḏḥwtj*, respectivement portés par trois *ṯzj ntr.w* du graffito de Dra Abou al-Naga (doc. 16), indiquent qu'ils avaient dans le domaine religieux des tâches d'administration, de direction et d'organisation qui dépassent le cadre de la *theageia* [91]. À la même époque, au milieu du IIe siècle av. J.-C., un *theagos* de la nécropole des crocodiles à Héliopolis dans le Fayoum était également prêtre-*w'b* du temple du dieu crocodile Pnepherôs, s'occupait d'un sanctuaire d'Isis en tant que ἰσιονόμος et était notaire de contrats démotiques (συναλλαγματογράφος) (doc. 15) [92]. Dans un contrat de vente de 83 apr. J.-C., le titre de θεαγός de deux frères est suivi de καὶ ὡς χρηματίζει « et ce qu'il porte encore comme titre » ; si cette adjonction a une signification réelle, ils auraient donc encore d'autres titres et vraisemblablement aussi d'autres occupations (doc. 35). Le « porteur des dieux » de Thoêris du doc. 5 était dans la vie civile un ânier (ὀνηλάτης) ; celui du doc. 30 possédait également un âne.

Plusieurs *theagoi* étaient actifs dans le domaine de l'agriculture. À la XXVIe dynastie, un *theagos* de Neith de Saïs, *ʿnḫ-nɜj-pɜ-ỉḫr*, devient propriétaire ou plus probablement gérant d'un petit terrain de 2 aroures (= 0,54 ha) donné en donation au temple (doc. 1) [93]. Au milieu du IIIe siècle av. J.-C., un *theagos* et un *hierakoboskos* louent un terrain de surface inconnue dans le nome Héracléopolite contre un bail de 2 artabes de blé par aroure. Puisqu'ils le cultivent eux-mêmes, on peut supposer que ce sont de petits agriculteurs aux moyens limités. Deux autres *theagoi* louent pareillement chacun 6 aroures (doc. 3). Un siècle plus tard, quatre *theagoi* de Kerkeosiris ont souscrit un contrat de bail de longue durée pour 20 aroures de βασιλικὴ γῆ de mauvaise qualité (γῆ ἐν συγκρίσει : doc. 18) qui sont devenues improductives quelques années après (γῆ ἐν ὑπολόγῳ : doc. 19). Un des quatre *theagoi* paie 9 artabes de blé dans le doc. 21, probablement pour une autre parcelle [94]. Au IIe siècle apr. J.-C., trois *theagoi* figurent dans la liste des propriétaires de terrains dans le village de Magdola (doc. 44). La surface qu'ils possèdent n'est pas indiquée, mais on estime qu'il faut à une famille environ 10 aroures pour qu'elle puisse vivre des revenus de ses terrains [95].

Des *theagoi* s'occupaient aussi de bateaux. Un *theagos* de Sobek au nom de Pemsais gère probablement les bateaux du temple de Soknopaios à Soknopaiou Nesos au IIe siècle av. J.-C.

90 Gnomon § 71 : *BGU* V 181-2 ; § 83 : *BGU* V 196.

91 Voir Fr. DE CENIVAL, *Associations* (n. 78), p. 162-164.

92 Pour l'*isionomos*, *in-wɜwɜj* en démotique, voir W. OTTO, *Priester* (n. 48), p. 73 n. 4 ; 175 n. 2 ; P.W. PESTMAN, *P. Mil. Vogl.* III 186 ; H. HARRAUER, *CPR* XIII, p. 105-106 ; pour le *synallagmatographos*, voir H.J. WOLFF, *Das Recht der griechischen Papyri Ägyptens in der Zeit der Ptolemaeer und des Prinzipats* II, *Handbuch der Altertumswissenschaft*, 10. Abt., 5. Teil., II, München, 1978, p. 32-33.

93 Pour ces donations, voir D. MEEKS, « Donations » (n. 9), p. 641-649.

94 Voir aussi doc. 19 pour encore un *theagos* qui est βασιλικὸς γεωργός.

95 Ainsi R.S. BAGNALL, *Egypt in Late Antiquity*, Princeton, 1993, p. 68.

BIFAO 95 (1995), p. 153-171 Peter Dils

(doc. 14). Les bateaux sont appelés *nȝ ḏȝj.w n pȝ msḥ* « les bateaux de Pemsais », ce qui peut s'interpréter comme le nom propre du *theagos* ou comme « Le Crocodile », c'est-à-dire le nom d'un crocodile sacré. Dans le premier cas, on pourrait penser que les bateaux sont la propriété du *theagos*. La seconde solution est pourtant préférable [96], à savoir que les bateaux appartiennent au dieu Crocodile du temple, puisque le papyrus se situe dans le milieu clérical : il s'agit d'une plainte concernant ces bateaux, déposée par un autre *theagos* auprès d'un certain Marres, qui s'adresse aux prêtres de Soknopaios pour qu'ils envoient le *theagos* du temple de Sobek chez lui. Dans le doc. 42, également du Fayoum, une taxe de 124 drachmes est payée pour les bateaux (πλοῖα) en propriété de, ou gérés par, des *theagoi*. On ne voit pas clairement si les payeurs, mentionnés avec le titre de ἡγούμενοι, sont les responsables du village ou les représentants du temple ; dans ce dernier cas, les bateaux peuvent être la propriété du temple. Le doc. 43 contient la liste des revenus et dépenses journaliers de pêcheurs ; presque tous les jours sont mentionnés des paiements aux *theagoi*, peut-être pour le loyer de bateaux ?

Être actif dans des travaux de gestion suggère que ces *theagoi* étaient des lettrés. Quelques textes le confirment pour le démotique à l'époque ptolémaïque et pour le grec à l'époque romaine. Il n'y a pas de doute que le *ṯȝj ntr.w Sbk* qui était notaire savait écrire le démotique (doc. 15). Le graffito démotique de Dra Abou al-Naga a sans doute aussi été écrit par un des *theagoi* énumérés (doc. 16). La γραφή θεακῶν conservée vient de deux *theagoi* (doc. 41) ; peut-être savaient-ils lire et écrire le grec, mais ce n'est pas certain [97]. Ceux d'Oxyrhynchos qui remboursaient un prêt en 249 apr. J.-C. le savaient (doc. 46).

Quelques textes nous laissent deviner les capacités financières des *theagoi*. En 224 av. J.-C., un *theagos* de Thoêris se portait garant pour un brasseur pour 2,5 *kite* (= 5 drachmes) (doc. 5). En tant que garant, il agissait comme plusieurs autres membres du bas clergé [98]. Sous Ptolémée X une équipe de *theagoi* dédiait un *propylon* à Thoêris (doc. 24). Il est possible qu'ils aient payé eux-mêmes pour sa construction [99]. Au Ier siècle av. J.-C., on a payé aux *theagoi* de Sobek la somme de 1 talent 500 drachmes de cuivre pour une raison inconnue (doc. 25). Dans le doc. 26 (81 av. J.-C.), deux équipes de *theagoi* de familles apparentées divisaient entre elles deux maisons qui étaient leur propriété. Une des deux maisons mesurait 14 x 11 coudées (= 42,44 m^2), l'autre était probablement plus grande, mais seule une mesure (16,5 coudées) est conservée. Pour autant qu'on puisse en juger d'après le peu d'informations qui subsiste sur la superficie des maisons, celles-ci seraient plutôt petites ou moyennes [100]. La maison qu'un autre *theagos* acheta en 83 apr. J.-C.

96 Ainsi J. QUAEGEBEUR, « Porteurs », p. 165.

97 Cf. *P. Oxy.* XLVI 3275 (103-117 apr. J.-C.) pour une γραφή de la part de deux prêtres d'Amon qui ne savaient pas écrire le grec ; *P. Tebt.* II 298 (107-108 apr. J.-C.), de la part des 5 *presbyteroi* des prêtres de Soknebtynis, est probablement écrit par un d'entre eux et signé par deux autres.

98 Voir Fr. DE CENIVAL, *Cautionnements* (n. 13), p. 214-7.

99 Pour le financement de constructions religieuses, voir J. QUAEGEBEUR, « Documents égyptiens et rôle économique du clergé en Égypte hellénistique », in É. LIPIŃSKI (éd.), *State and Temple Economy* (n. 9), p. 713-715.

100 Pour la superficie, voir H.-J. DREXHAGE, J. SÜNSKES, « Einige Beobachtungen und Materialien zum Hausbesitz im Faijum », *Anagennesis* 2, 1982, p. 53-54 ; H. MAEHLER, « Häuser und ihre Bewohner im Fayûm in der Kaiserzeit », in *Das römisch-byzantinische Ägypten. Akten des internationalen Symposions 26.-30. September 1978 in Trier*, *Aegyptiaca Treverensia* 2, Mayence, 1983, p. 120, 122, 124 ; D.B. HOBSON, « House and Household in Roman Egypt », *YCS* 28, 1985, p. 215-216 ; H.-J. DREXHAGE, *Preise, Mieten/Pachten, Kosten und Löhne im römischen Ägypten bis zum Regierungsantritt Diokletians*, *Vorarbeiten zu einer Wirtschaftsgeschichte des römischen Ägypten* 1, St. Katharinen, 1991, p. 75.

à Oxyrhynchos à ses frère et sœur avait une valeur de 600 drachmes d'argent (doc. 35). Il acheta les deux tiers qui ne lui appartenaient pas pour 400 drachmes d'argent, c'est à dire 30 talents de cuivre. Cette maison appartient à la catégorie des demeures plutôt chères si l'on compare son prix avec ceux connus pour des maisons au Fayoum au Ier siècle [101]. La moitié d'une maison à trois étages a été vendue à Oxyrhynchos en 55 apr. J.-C. pour 32 talents de cuivre (*P. Oxy.* I 99). En 69 apr. J.-C., un *theagos* remboursait un prêt de plus de 100 drachmes d'argent (doc. 34). Cette somme est légèrement supérieure au prix du blé que consomme une personne adulte en un an [102]. Et en 249 apr. J.-C., un *theagos* confirmait réception de 4500 drachmes en argent que son père, également *theagos*, avait prêté à quatre collègues-*theagoi* (doc. 46). C'est la ration annuelle de blé pour vingt-deux personnes au milieu du IIIe siècle [103]. Pour utiliser une autre comparaison, le capital nécessaire pour être proposé comme κωμάρχης (le liturge supérieur au niveau des villages, qui propose la nomination des autres liturges villageois et qui fixe le montant de l'impôt individuel) est estimé à 1000 et 2000 drachmes dans un papyrus de 265 apr. J.-C. (*P. Flor.* I 2, cols. VII, IX et X) [104]. Certains *theagoi* disposaient donc de sommes en argent liquide assez importantes.

Le dernier contexte dans lequel on trouve des *theagoi* est celui de la perquisition. Dans le doc. 27 (Ier siècle av. J.-C.) un ἀρχέφοδος, sorte de commissaire de police de village, et un *theagos* font partie d'une commission d'enquête à Phnebieus commanditée ou menée par un μεριδάρχης ; pendant l'enquête, deux Grecs commettent des actes de violence [105]. On ne voit pas clairement si la présence de l'*archephodos* et du *theagos* était ordonnée par les autorités, ou bien si ce sont les deux Grecs qui les ont amenés [106]. Dans un texte lacunaire d'Euhemeria qui semble traiter d'une perquisition et qui donne ensuite une liste des objets trouvés, certaines choses sont confiées à un *theagos* de Sobek après avoir été scellées (doc. 17). On pourrait envisager que les deux *theagoi* bénéficiaient d'une certaine confiance de la part des autorités dans le milieu villageois, qu'ils jouissaient d'un certain prestige.

Au terme de cette recherche, on peut donc conclure que les *ṯȝj ntr.w*/θεαγοί étaient des Égyptiens, hommes et femmes, qui faisaient partie du petit clergé et étaient attachés au culte des animaux sacrés. Ils sont connus à partir de la XXVIe dynastie, quand le culte des animaux devient plus important, jusqu'au IIIe siècle apr. J.-C., quand la documentation en rapport avec les temples en général se raréfie. Ils étaient probablement responsables du

101 Pour ces prix, voir H.-J. DREXHAGE, J. SÜNSKES, « Hausbesitz » (n. 100), p. 59-61 ; H. MAEHLER, « Häuser » (n. 100), p. 128-130 ; H.-J. DREXHAGE, *Preise*, p. 74-89 ; on a considéré, quand seulement une fraction de maison avait été vendue, que toutes les fractions avaient la même valeur.

102 En admettant qu'une personne a besoin de 1 artabe de blé par mois et que le blé coûte en moyenne 8,4 drachmes par artabe au Ier siècle apr. J.-C. : voir H.-J. DREXHAGE, J. SÜNSKES, « Hausbesitz » (n. 100), p. 62 ; H.-J. DREXHAGE, *Preise* (n. 100), p. 13-14 et 18-20.

103 Pour le prix de blé, voir H.-J. DREXHAGE, *Preise* (n. 100), p. 16-17 et 19-20 ; D. RATHBONE, *Economic Rationalism and Rural Society in Third-Century A.D. Egypt*, Cambridge, 1991, p. 464.

104 N. LEWIS, *The Compulsory Public Services of Roman Egypt*, *Papyrologica Florentina* 11, Florence, 1982, p. 36-37.

105 Pour l'*archephodos*, voir F. OERTEL, *Die Liturgie*, Leipzig, 1917, p. 275-277 ; G.M. BROWN, in *P. Mich.* X, p. 51 ; pour le titre rare de *meridarchos*, voir *P. Tebt.* I 66, comm. à la l. 60 ; R. TAUBENSCHLAG, *AfP* 4, 1908, p. 39-40 ; F. OERTEL, *op. cit.*, p. 166 ; B.A. VAN GRONINGEN, *A Family Archive from Tebtynis*, *P.L.Bat.* 6, Lugdunum Batavorum, 1950, p. 110.

106 Le texte dit [μ]ετ᾽ ἐπαγωγῆς « en amenant ».

BIFAO 95 (1995), p. 153-171 Peter Dils

transport des momies d'animaux du lieu de l'embaumement vers la nécropole. Ce transport avait lieu une ou plusieurs fois par an et était donc plutôt une tâche honorifique qui leur conférait un certain prestige qu'une véritable profession. Ils devaient être organisés en équipes et faisaient vraisemblablement partie d'associations religieuses. En dehors de leur travail en rapport avec les animaux sacrés, ils avaient d'autres activités. Certains semblent avoir été responsables de la gestion de biens du temple, tels que les bateaux, d'autres travaillaient dans la vie civile comme agriculteur ou ânier. Certains étaient propriétaires de terrains, manipulaient des sommes d'argent assez importantes, savaient lire et écrire le démotique et le grec. Pour autant qu'il est possible de généraliser sur la base de données limitées et dispersées sur neuf siècles, on situerait les *theagoi* quelque part dans la classe moyenne des villages et villes de la chôra.

Annexe
Liste des gens qui portent le titre *ṯ.j (n) ntr.w*/θεαγός

ʾΑμεννεῦς (*PP* III 7286) (doc. 22)
(Αὐρήλιος) ʾΑμεννώθης fils de ʿΩρος petit-fils de ʾΑμεννεῦς (doc. 45)
(Αὐρήλιος) ʾΑμμώνιος fils de ʿΩρος petit-fils de ʾΑμεννεῦς (doc. 45)
ʿΑραṣ..[–––] (doc. 23)
ʿΑρθοῶνις fils de ʿΑρθοῶνις petit-fils de ʿΑρθοῶνις (doc. 34)
ʿΑṛθρ[–––] (doc. 23)
(Αὐρηλία) Διδυμῆς fille de Πεκῦσ[ι]ς et de Ταπεκῦσις (doc. 47)
(Αὐρήλιος) Δίδυμος fils de Θέων et de Θατρῆς (doc. 46)
ʿΕρμάχορος fils de Ψενφθᾶς (*PP* III 7287) (doc. 18)
ʾΕṣoṛχης (?) (doc. 7)
Θοτορ.[–––] (doc. 23)
(Αὐρήλιος) Θῶνις fils de ʾΑρσᾶς et de Ταοσαρᾶπις (doc. 46)
(Αὐρήλιος) Θῶνις fils de Δίδυμος et de Σοῆρις (doc. 46)
Θῶνις fils de Θῶνις πρεσβύτερος et de Ταλόβαϊς (doc. 40)
Θῶνις fils de Θῶ[νις νεώτερος] (doc. 40)
(Αὐρήλιος) Θώνιος fils de Πεκῦσις et de Θατṛῆς (doc. 46)
Θῶνις πρεσβύτερος fils de Θῶνις petit-fils de Πλούταṛχος, sa mère est Ταϋσεῖρις fille de Πέταλος (doc. 40)
ʿΙεράμουσα (doc. 45)
Κοσοσῖρις fils de Φαμοῦνις (*PP* III et IX 7288 = *PP* IV 11483) (doc. 3)
Μαρρῆς.[–––] (doc. 23)
Νεκτενῖ[βῖς –––] (doc. 23)
Νεκτενῖβις fils de Ποκροῦρις (*PP* III 7289) (doc. 18, 19)
ʾΟννῶφρις fils de Πᾶσις (doc. 24)
Παπνεβτῦνις fils de Πᾶσις (*PP* III 7290) (doc. 18)
Πεκῦσις fils de Θῶνις et de Κρονοῦς (doc. 46)
(Αὐρήλιος) Πεκῦσις fils de Σeουῆṛ[ος] et de Θαισᾶς (doc. 46)
Πετενοῦπις (doc. 8)
Πετεσοῦχος fils de Μαρρῆς (*PP* III et IX 7291) (doc. 18, 21)
Πετεῦρις (doc. 35)
Πετεχῶν (*PP* III 7292) (doc. 27)

BIFAO 95 (1995), p. 153-171 Peter Dils

Πετε..[–––] (doc. 23)
Πετολοῦς fils de Ψενχῶνσις (*PP* III 7293) (doc. 3)
Πετοσορᾶπις fils de [.....] petit-fils de [Πε]τεῦρις (doc. 35)
Πετῶις fils de ʾΑδέλφ(ος) (doc. 44)
Πνεφορῶς (PP III 7295) (doc. 20)
(Αὐρήλιος) Σευῆρος (doc. 47)
[Στο]τοῆτις fils de ʾΟννῶφρις (doc. 24)
Ταμεννώθης fille de ʾΑπολλώνιος (doc. 45)
Φαμῶς [–––] (doc. 23)
Φῖβις fils de Θ[οτ–––] (doc. 23)
Φ...[–––] (doc. 23)
Χεσμῆνις fils de Πᾶσις (doc. 3)
Ψεναῦσις (*PP* IX 7295a) (doc. 17)
ʿΩ[ρο]ς fils de Π[–––] (doc. 23)
[...].βις fils de Θανύχις (doc. 9)
[...].ος fils de Παχῶς (doc. 9)
[...]πις fils de ʾΟννῶφρις (doc. 9)
[.]ρα() fils de ʿΑρμ[άις] (doc. 23)
..λφις fils de Ψενομ() (doc. 44)
..μιεχ() fils de ʿΩρος (doc. 44)

ʿnḫ-nɜj-pɜ-iḫr fils de *Ỉdnw-dn.t* (doc. 1)
Ir.t-ʿḤr-rꜥwʾ (?) ou *Ḥtr (?)* fils de la dame *Tɜ-nfr-šɜj* (doc. 26)
Pɜ-wɜ (?) fils de *ʿPɜ-diʾ-ɜs.t* (doc. 4)
Pɜ-msḏ fils de *Sbk-mn* (*PP* IX 7373c) (doc. 14)
Pɜ-nɜ fils de *Sn...* (doc. 16)
Pnepherôs *(Pɜ-nfr-ḥr)* fils de Petosiris (*Pɜ-di-Wsir)* et de Tanechatis (*Ta-nɜ-ḫṯ.w)* (*PP* III et IX 6492a = 7293a) (doc. 15)
Pnepherôs *(Pɜ-nfr-ḥr)* fils de Pnepherôs (*Pɜ-nfr-ḥr)* (*PP* III et IX 6703b= 7293b) (doc. 15)
[Pɜ]-nfr-ḥr fils de la dame *Tɜ-nfr-šɜj* (doc. 26)
Pɜ-sj (doc. 4)
Pɜ-šr-Ḫnsw fils de *Pɜ-di-Mn* (doc. 16)
Pɜ-šr-n-Ḫnsw (doc. 16)
Pɜ-... ?... fils de *... ?...-Ḥr* et de *Ta-n.t-pɜ-irj* (doc. 26)
Pltn fils de *Pa-Ḏḥwtj* (doc. 16)
Ḥr-wn-nfr (?) fils de *Pɜ-šr-... ?...* (doc. 16)
Ḥr-pɜ-igš fils de *Pɜ-di-Bɜst.t* (PP IX 7373b : corriger Pekysis en Harpekysis) (doc. 14)
ʿḤr-pɜʾ-bik fils de *Pɜ-di-Wsir* et de *Tɜ-šr.t-Bɜst.t (?)* (PP IX 7373a) (doc. 5)
Ḥr-pɜ-ḫrd (?) fils de *... ?...-Ḥr* et de *Ta-n.t-pɜ-irj* (doc. 26)
Ḥr-smɜ-tɜ.wj fils de la dame *Tɜ-nfr-šɜj* (doc. 26)
Ḥr-.. ?... fils de *Ḫnsw-Ḏḥwtj* (doc. 16)
Ḫnsw-Ḏḥwtj fils de *Pɜ-šr-ʿɜ-pḥtj* (doc. 16)
Smɜ-tɜ.wj fils de la dame *Tɜ-nfr-šɜj* (doc. 26)
Grt fils de *Ḥr-wn-nfr (?)* (doc. 16)
Tɜ-... (doc. 4)
...-Mn (doc. 30)
... ?... fils de *... ?...-Ḥr et de Ta-n.t-pɜ-irj* (doc. 26 : 2 personnes)

BIFAO 95 (1995), p. 153-171 Peter Dils